

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le sept novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD – CHARLASSIER - CLEMENCEAU
JANVIER ESPINOLA MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER – ARCHAT -
GOURDON

Excusé : M. TREMBLO pouvoir à M. DUEZ

Absents : Mmes LEVY DUMAS et CHATEAU
M. LEVY et GRENIER

Secrétaire de séance M. VILLENEUVE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 OCTOBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

REGLEMENT CIMETIERE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes réunions de travail pour la préparation du règlement cimetière. Il donne lecture des points les plus importants. Après discussion le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable au règlement et autorise le maire à signer ce document qui prendra effet le 1^{er} janvier 2012. Le règlement sera affiché en mairie.

TARIF DES CONCESSIONS ET DES CASES DU COLOMBARIUM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revalorisation du tarif des concessions dans le cimetière et, rappelle la délibération du 16 mai 2011 approuvant le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut à sa convenance, soit mettre les cendres du défunt dans une urne qui ira dans une sépulture ou dans un columbarium, soit les disperser dans le jardin du souvenir, le Maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium est constitué pour l'instant de 6 cases comprenant 2 urnes qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

Pour une case de deux urnes :

30 ans renouvelable pour un montant de 500 €

15 ans renouvelable pour un montant de 300 €

L'accès au jardin du souvenir est gratuit mais réglementé par la mairie.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée et le tarif les concessions comme suit :

30 ans renouvelable concession de 4,50 m² pour un montant de 160 €

30 ans renouvelable concession de 7,20 m² pour un montant de 246 €

15 ans renouvelable concession de 4,50 m² pour un montant de 105 €

15 ans renouvelable concession de 7,20 m² pour un montant de 168 €

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs du cimetière ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2012.

SAFER

Monsieur le Maire donne lecture d'un modèle de la convention de concours technique SAFER ayant pour objet la surveillance du marché foncier de la commune. Après discussion le Conseil ne souhaite pas que le Maire signe la convention avec la SAFER.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDEEG proposant le transfert de compétence de l'éclairage public de la commune. Ce transfert consiste à confier la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des opérations au SDEEG ainsi que l'entretien des points lumineux. Après discussion le Conseil par 2 abstentions, 2 oui et 7 contre souhaite conserver l'entreprise ARNAUDIN qui donne actuellement satisfaction et qui est plus proche de la commune.

Considérant la possibilité de demander une aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Blayais (SIEB) pour les travaux dissimulation du réseau des électrique dans le cadre de l'aménagement de bourg pour un montant de :

Action 1

Dépenses	63 500,00 € HT
Financement :	
Participation SIEB (40%)	25 400,00 €
Participation ERDF (40%)	25 400,00 €
Part commune	12 700, 00 €

Action 2 et 3

Dépenses	40 200,00 € HT
Financement :	
Participation SIEB (40%)	16 080,00 €
Participation ERDF (40%)	16 080,00 €
Part commune	8 040, 00 €

Le Conseil mandate le maire pour solliciter les subventions.

RAPPORT ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du rapport d'activité 2010 de la CCB. Ce rapport est à la disposition des élus au secrétariat.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire résume la réforme des taxes d'urbanisme et précise que cette simplification prévoit de regrouper, au sein d'une seule taxe d'aménagement, la plupart des taxes d'urbanisme existant à ce jour et acquittées par le titulaire d'une autorisation de construire. Le Maire propose un taux de 2% en donnant un exemple chiffré.

REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Le règlement intérieur hygiène et sécurité pour le personnel sera mis à l'ordre du jour de décembre.

PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Suite à une erreur de date sur la délibération de la participation pour le raccordement à l'égout de novembre 2010, il est nécessaire de la reprendre et de préciser que celle-ci sera applicable à compter du 8 novembre 2011. Le Conseil l'adopte à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer le montant de la redevance assainissement collectif pour l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe :

- la redevance à 1,23 € le m³
- la prime annuelle fixe à 38,50 €

et ceci à compter du 1^{er} janvier 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le compte rendu du Conseil d'Ecole. Des effectifs en hausse par rapport à l'année dernière. Il précise que l'Amicale Laïque organise son spectacle de l'arbre de Noël le vendredi 16 décembre.

L'aire de jeux multisports sera implantée entre le terrain de football et le tennis (11x22)

Les tubes de la structure seront verts et le gazon synthétique.

Viticulture. A la demande de plusieurs organismes viticoles et du Conseil Général concernant la décision de l'Union Européenne de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout son territoire à partir du 1^{er} janvier 2016. Le Conseil à l'unanimité vote le projet de délibération pour la défense de la viticulture.

Le Conseil des Sages veut s'engager dans un travail préparatoire sur la signalétique des rues et des numéros. Le Conseil Municipal trouve ce projet intéressant, mais le juge coûteux aussi bien pour la collectivité que pour les administrés et, ne souhaite pas donner suite pour l'instant à ce projet. Il encourage le Conseil des Sages à continuer sa prospection sur le sujet.

L'aménagement du lavoir des Davids est presque achevé. Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de donner le nom de « Claude JEAN JACQUES » récemment décédé à cet endroit : c'est en effet lui qui a eu l'idée de construire la charpente du lavoir qui l'a fabriquée de ses propres mains.

Une plaque sera apposée au printemps 2012 pour marquer cet événement auquel sera invité la population. Le Conseil Municipal accepte cette idée à l'unanimité.

Prochaines réunions préparatoires du :

Repas des anciens jeudi 17 novembre à 18 h

Marché de Noël vendredi 18 novembre à 18 h 30

Cantine mardi 22 novembre à 17 h avec les parents d'élèves et M CHAUBENIT

Madame CHARLASSIER regrette la mauvaise coordination entre les services du SMICVAL et la mairie. Elle demande que la population soit mieux informée du jour de ramassage des ordures ménagères pour les jours fériés tombant un mardi.

La séance a été levée à 22 heures

Prochaine réunion le 5 décembre 2011 à 19 heures